Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Recu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID: 034-213400880-20240209-D2024_15-DE



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/02/2024

Salle du Conseil Municipal - Place Viala - 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation: 02/02/2024

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 19 Nombre de suffrages exprimés : 21 Quorum atteint

Présents (19):

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER

- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON

Absents représentés (2)

- Anne MACIAS : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (6):

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Paul MARTINEZ
- Franck CASTANET
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Geneviève SOLACROUP

DELIBERATION D2024-15 - CONTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - DEMANDES DE **SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune projette la création d'un nouveau groupe scolaire pour répondre à l'augmentation continue des effectifs au sein des groupes scolaires existants (+7 classes depuis 2020) : création d'une classe élémentaire en septembre 2020, 2 classes à la rentrée de septembre 2021 (1 en maternelle, 1 en élémentaire), 3 ouvertures en septembre 2022 (2 en maternelle et 1 en élémentaire), 1 ouverture en septembre 2023 (élémentaire). Une 7ème classe est confirmée en élémentaire pour la rentrée de septembre 2024 et potentiellement une 8ème en maternelle.

L'absorption au sein des écoles existantes atteignant ses limites, la construction d'un nouveau groupe scolaire doit être lancée.

Cet équipement, localisé sur les terrains de l'ancien complexe sportif, comprendra dans un premier temps 10 classes avec évolution possible à 12, des locaux périscolaires, une BCD, etc. en visant des performances énergétiques et thermiques correspondant à une labellisation BDO (Bâtiment Durable Occitanie) Niveau Bronze, une labellisation E+C- de niveau E3/C1 et BEPOS RE 2020.

Le coût de cette opération est estimé 10 471 659,25 euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'ADEME, de Hérault Energies et de tout autre organisme ou crowdfunding.

Abroge et remplace la délibération n°2023-15 du 27 septembre 2023.

LE CONSEIL:

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

ID: 034-213400880-20240209-D2024_15-DE

Publié le 15/02/2024

2/2024 **5**²**LO**

<u>APPROUVE</u> en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

91:10

COURNON ERRAL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.